

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres de la CP : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 6

La commission permanente

Convoquée le : 08/04/2021

Réunie le : 27/04/2021

Sous la présidence de : Olivier Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 16/11/2020 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Convention BADIOU :

Les membres de la Commission Permanente autorisent la signature de la convention de sanitation établie pour une durée de 2 ans avec un renouvellement de 3 années consécutives avec la Société BADIOU.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0